Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Secrétariat général

Service de la Statistique et de la Prospective
Centre d'études et de prospective
Bureau de l'évaluation et de l'analyse économique
3 rue Barbet de Jouy
75 007 Paris

Appel à projets de recherche

Comprendre et renforcer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières

Date limite de réception des projets :

9 décembre 2016

Le présent document comporte 30 pages dont 19 d'annexes

Sommaire

1 Objectifs……3

2 Thématiques de l'appel à projets……3

Axe 1 : Définir et mesurer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières....3

Axe 2 : Expliquer les facteurs impactant les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières....3

Axe 3 : Renforcer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières.....4

3 Principes mis en œuvre par l'administration pour cette opération……4

3.1 Mise en concurrence....4

3.2 Modalités de financement des projets....4

3.3 Dépenses éligibles....5

3.4 Réalisation des travaux....6

4 Processus de sélection des projets……7

4.1 Contenu des dossiers de candidature....7

4.2 Inscription dans d'autres appels à projets....8

4.3 Modalités de dépôt des projets....8

4.4 Critères de sélection....8

4.5 Processus de sélection....9

5 Calendrier……10

Annexe 1 : Contexte et thématiques……11

Annexe 2 : Présentation synthétique du projet de recherche……23

Annexe 3 : Présentation détaillée du projet de recherche……24

Annexe 4: Présentation de l'équipe de recherche……25

Annexe 5 : Calendrier de réalisation du projet recherche……27

Annexe 6 : Coût et financement du projet de recherche…… 28

Appel à projets de recherche

Comprendre et renforcer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières

1. Objectifs

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) lance un appel à projets de recherche pour mieux comprendre et renforcer la compétitivité des filières agricoles, agroalimentaires et forestières. Les projets retenus permettront d'entreprendre des travaux de recherche innovants susceptibles de fournir des analyses qui alimenteront la réflexion sur la mise en œuvre des politiques publiques de demain.

Cet appel à projets contribuera à renforcer les partenariats multidisciplinaires autour du concept souvent discuté de « compétitivité », mais dont le sens et les modes d'action demeurent à approfondir pour les secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers.

2. Thématiques de l'appel à projets

Le thème de l'appel à projets ainsi que les questions posées sont détaillés dans l'annexe 1. Les trois axes et sous-axes autour desquels il s'articule sont rappelés ici :

Axe 1 : Définir et mesurer les compétitivités agricoles, agro-alimentaires et forestières

- Différencier et articuler les notions de « compétitivité », « rentabilité », « productivité », « viabilité » et « adaptabilité ».
- Définir et mesurer la compétitivité en tenant compte de la réalité des relations économiques au sein des filières.
- Qui doit être compétitif : le pays, le secteur, la filière, la holding, l'entreprise, l'exploitation agricole, l'atelier de production ?

Axe 2 : Expliquer les facteurs impactant les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières

- Facteurs humains et organisationnels.
- Facteurs institutionnels et réglementaires.
- Facteurs territoriaux.
- Facteurs environnementaux.

Axe 3 : Renforcer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières

- Agir à l'international : d'autres leviers pour soutenir la compétitivité française.
- Agir en France et en Europe : concours publics et compétitivité.
- Cohérence des politiques publiques nationales et territoriales, et objectifs multiples.

3. Principes mis en œuvre par l'administration pour cette opération

3.1. Mise en concurrence

L'administration mobilise les équipes de recherche par des appels à projets de recherche. Le texte du présent appel à projets a été préalablement soumis à l'avis du comité de programmation des études du MAAF, présidé par le directeur de cabinet du ministre.

Dans cet appel à projets, toute approche multidisciplinaire associant des acteurs classiques de la recherche agro-économique et des chercheurs bénéficiant d'une bonne connaissance des enjeux de compétitivité, dans d'autres secteurs de l'économie, sera jugée favorablement.

Il convient par ailleurs de noter que, dans le cadre de cette opération :

- un projet peut porter sur un ou plusieurs axes. Les prestataires se positionnant sur l'axe 2 devront veiller à donner des précisions sur leurs manières de définir et de délimiter la compétitivité (axe 1) et sur leurs approches théoriques et méthodologiques en la matière. Les prestataires se positionnant sur l'axe 3 devront veiller à donner des précisions sur leurs manières de définir et de délimiter la compétitivité (axe 1) et sur ce que sont d'après eux les principaux facteurs explicatifs de la compétitivité ou non-compétitivité française (axe 2) ;
- plusieurs projets peuvent être retenus ;
- un organisme peut présenter un projet fédérant plusieurs équipes de recherche, étant entendu qu'il sera alors le seul contractant pour l'ensemble des équipes ;
- un organisme dit « chef de file » peut s'associer avec des chercheurs ou experts d'un autre organisme de recherche. Il sera alors le responsable administratif du projet et l'interlocuteur unique de l'administration pour le dépôt du dossier et toute question concernant le projet. Il désignera un unique chef de projet, responsable et pilote technique de son exécution ainsi que de la coordination entre les partenaires.

3.2. Modalités de financement des projets

Cet appel à projets de recherche est financé par le programme « Études » du MAAF. Le financement se fera au travers du versement d'une subvention aux établissements publics de recherche auxquels appartiennent les équipes de chercheurs en charge des travaux à mener dans les projets retenus.

Le montant total de 250 000€ TTC alloué par le MAAF à cette opération subventionnera entre deux et six projets de recherche.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que ce montant et le nombre de projets sont donnés à titre indicatif et qu'ils peuvent être ajustés, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'intérêt scientifique et du nombre de projets reçus.

3.3. Dépenses éligibles

Le financement du coût total de la recherche est partagé par l'administration et l'organisme de rattachement de l'équipe de recherche.

L'administration finance tout ou partie des seuls coûts directs du projet de recherche, à savoir les rémunérations des personnels recrutés sur convention (la durée du recrutement ne pouvant excéder la durée de l'opération) et les frais de mission et de fonctionnement directement rattachés au projet.

L'organisme de rattachement finance les rémunérations de ses personnels permanents et tout autre frais qu'il se propose de prendre en charge.

Le financement apporté par l'administration ne peut excéder 80 % du coût total du projet de recherche hors salaires publics.

L'annexe financière remise par le candidat constitue un élément d'appréciation du projet de recherche. Cette annexe (conforme au modèle joint en annexe 6 du présent document) est contrôlée et visée par le service ordonnateur du ministère. Une fois le projet retenu définitivement par l'administration, aucune modification substantielle ne peut avoir lieu, les montants prévisionnels étant reportés dans la convention de recherche et devenant de ce fait un engagement juridique.

Rémunérations

Dans la partie « financement demandé à l'administration », il convient de ne faire apparaître que les seules rémunérations des personnels engagés sur convention (étudiants en thèses, post-doctorants, etc.).

Les salaires des personnels permanents doivent figurer dans la partie « co-financement du titulaire », au *prorata* du temps consacré effectivement à la recherche.

Il est demandé d'indiquer le type de travaux rémunérés, le nombre de personnes rémunérées et leur type de qualification ; le coût horaire ou coût mensuel charges comprises ; le temps de travail rémunéré en nombre de mois et/ou nombre d'heures par mois.

Frais de missions

Le candidat propose des coûts réels ou estimés qui constituent un plafond maximal.

Il est demandé d'indiquer l'objet des missions envisagées, puis les coûts **:**

- de déplacements : nombre de personnes X coût unitaire de l'aller-retour (coût réel ou coût moyen estimé) ;
- d'hébergement et de restauration : nombre de jours X nombre de personnes X coût journalier moyen estimé (hôtel et/ou repas) ;
- d'inscriptions aux colloques : coût d'une inscription X nombre de personnes.

Frais de fonctionnement

Pour assurer la validité juridique du dossier, il convient de ne pas indiquer un simple montant forfaitaire mais d'exposer les détails qui ont servi à estimer et calculer le montant prévisionnel du poste de dépense en question.

Coût total de la recherche et modalités de financement

Il résulte du détail des coûts précédents une estimation précise du coût total hors taxes du projet de recherche, au regard duquel devra être indiqué le financement envisagé (subvention demandée dans le cadre du présent appel à projets, autofinancement apporté par les partenaires, autres sources de financement, etc.) (cf. annexe 6 « Coût et financement du projet de recherche »).

Si l'organisme répondant est soumis à la TVA, celle-ci doit être appliquée à la part du montant demandé à l'administration. Dans le cas contraire, le candidat doit joindre à son dossier le certificat d'exonération de TVA fourni par l'administration fiscale.

Il est recommandé aux candidats de remplir l'annexe 6 « Coût et financement de la recherche » en lien avec le service juridique ou la structure de valorisation de leur organisme de rattachement. Si besoin, ils peuvent aussi contacter le bureau de l'évaluation et de l'analyse économique du ministère (etudes.cep.sg@agriculture.gouv.fr) pour toutes demandes de précisions ou de conseils concernant les aspects techniques, financiers ou juridiques.

L'administration se réserve le droit de refuser tout projet dont l'annexe 6 ne serait pas remplie sur la base du modèle joint au présent appel à projets. À titre exceptionnel, au cas où l'annexe 6 du projet serait insuffisamment détaillée ou mal renseignée, l'administration adressera par courrier ses remarques au candidat qui pourra envoyer une nouvelle annexe 6 avant la date de la réunion du comité de sélection, sous peine du rejet de l'offre.

3.4. Réalisation des travaux

Modalités de contractualisation

Les lauréats de l'appel à projets signeront avec le MAAF une convention de recherche rédigée en français, qui précisera notamment les modalités de suivi et de contrôle des travaux, ainsi que du versement de la subvention.

Début des travaux

L'appel à projets de recherche détermine une période prévisionnelle de début des travaux, afin que les équipes de recherche puissent s'organiser. Toutefois, cette indication n'a pas de valeur contractuelle et est mise sous réserve de toute contrainte administrative.

La date légale et impérative de début des travaux est la date de notification de la convention de recherche passée avec l'organisme retenu. Il s'agit de la date de réception du courrier de notification envoyé à l'organisme retenu après signature de la convention par l'administration, l'accusé de réception faisant foi.

Productions attendues

Outre les produits de valorisation académiques ou opérationnels prévus pour chaque projet, les équipes financées dans le cadre du programme auront à remettre au minimum comme livrables :

- un rapport intermédiaire, qui fera le point sur l'avancement du projet de recherche, en mettant notamment en évidence les ajustements par rapport au projet initial, les difficultés rencontrées et, le cas échéant, les résultats provisoires ;

- un rapport final, comportant une synthèse, qui décrira *a minima* de façon détaillée le déroulement et les résultats du projet (description des questions et de la méthode de recherche, présentation et discussion des résultats obtenus, mise en perspective des résultats du projet par rapport à l'état des connaissances et aux enjeux pour l'action publique) ;

- un résumé de 4 pages (25 000 signes) en français et en anglais vulgarisant les résultats.

Valorisation des travaux

Il est attendu que, dans les projets déposés, les porteurs précisent la façon dont ils envisagent la gestion des données et systèmes d'information au cours et à l'issue du projet.

La diffusion et la valorisation des acquis (données et résultats) des projets lauréats est un enjeu important. La convention signée entre le MAAF et le porteur de chaque projet lauréat précisera les conditions de prise en charge des données issues du projet, pendant et au-delà de la période couverte par la-dite convention, pour assurer la disponibilité de cette information à moyen voire long terme, au travers d'un dispositif collectif mais à accès potentiellement limité et contrôlé.

L'appel à projets de recherche vise à favoriser les échanges entre chercheurs, décideurs et parties prenantes, en créant notamment une dynamique entre les différents projets et les membres du Comité de sélection. Cette dynamique se concrétisera par des valorisations collectives, comme la rédaction d'articles de synthèse scientifiques ou de vulgarisation, ou des actions de communication.

Des activités collectives, au niveau du programme, seront donc organisées et représenteront *a minima* deux journées dans l'année (séminaire à mi-parcours et séminaire final). Ces activités sont non seulement des actions de communication sur les projets (séminaire de clôture en particulier), mais aussi des ateliers thématiques pour échanger, confronter les points de vue et stimuler les valorisations collectives. Ces activités ne préjugent pas de celles pouvant venir structurer chaque projet.

Les équipes postulantes doivent en tenir compte et s'engager à y assister, si elles sont retenues, non seulement en tant qu'acteurs mais aussi en tant que force de proposition. Les frais liés à la participation à ces séminaires seront à leur charge.

4. Processus de sélection des projets

4.1. Contenu des dossiers de candidature

Les propositions devront comporter :

- la description précise du projet de recherche, des données et méthodes utilisées, datée et signée par le responsable scientifique ;
- le CV et les références scientifiques des chercheurs ou personnes travaillant à la recherche ;
- la bibliographie des personnes impliquées dans le projet ;
- une présentation précise del'apport intellectuel et des nouveaux résultats attendus des travaux financés par rapport à l'existant ;
- un calendrier détaillé des travaux, avec la répartition du temps et des activités entre les différentes parties du projet de recherche. La méthode de travail en

équipe ainsi que les engagements et investissements de chacun devront être clairement explicités dans le dossier de candidature ;

- le budget détaillé du projet, avec la répartition des coûts et des financements entre les différentes parties ;
- la liste des documents intermédiaires et finaux qui seront produits.

Les dossiers devront être présentés conformément aux modèles joints en annexes 2 à 6. Un dossier incomplet ou reçu après la date de clôture de la phase de dépôt sera éliminé.

4.2. Inscription dans d'autres appels à projets

L'articulation des travaux prévus (actions, financements, etc.) dans le cadre du présent appel à projets, avec d'autres réponses faites pour d'autres appels à projets, devra être clairement explicitée (annexe 3).

Les partenariats avec des organismes de recherche européens sont acceptés et encouragés, dans le cadre de coopérations bilatérales ou de programmes européens, dans la mesure où chaque partenaire étranger assure son propre financement dans le projet.

4.3. Modalités de dépôt des projets

Les dossiers de candidature, rédigés en français, devront être envoyés au plus tard :

- par courrier, en 2 exemplaires, le 7 décembre au plus tard (date du cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Appel à projets de recherche – Centre d'Etudes et de Prospective - Bureau de l'évaluation et de l'analyse économique - 3 rue Barbet de Jouy – 75 649 Paris Cedex07

- *ou* par courriel (taille maximale : 3,5 Mo), sous format pdf, le 9 décembre à 16h au plus tard, à l'adresse : etudes.cep.sg@agriculture.gouv.fr

4.4. Critères de sélection

Les projets seront évalués au regard des critères de sélection exposés ci-après.

Adéquation et pertinence du projet au regard de la problématique

Ce critère sera analysé au regard du coût estimé du projet et des modalités de financement proposées. Le projet devra témoigner d'une analyse approfondie du sujet et répondre de façon adéquate à l'appel à projets, en particulier aux besoins exprimés dans l'annexe 1. La pertinence du sujet, son innovation conceptuelle et son degré potentiel de généralisation seront examinés.

Sujet du projet et méthodologie de réponse aux questions posées

La clarté et la robustesse de la méthodologie seront appréciées.

Il n'est pas attendu que les trois secteurs (agriculture, agro-alimentaire et forêt) soient couverts par chaque projet. Si tel est le cas, l'un des critères de sélection est l'adaptation de la méthodologie aux spécificités des secteurs concernés.

L'appel à projets de recherche est ouvert à une diversité de champs disciplinaires (micro et macroéconomie, sociologie, économie comportementale, gestion, finance d'entreprise, sciences politiques, etc.) et de méthodes, tant théoriques qu'empiriques, quantitatives (ex. économétrie) que qualitatives (ex. études de cas). La capacité des recherches à avoir une portée générale sera appréciée.

Compétences et profils

Les CV complets des chercheurs et experts impliqués dans le projet sont à joindre à la candidature. Un tableau présentant l'équipe (historique des travaux conjoints, complémentarité) sera aussi joint à la candidature (voir annexe 4).

La multidisciplinarité est un critère de sélection dans la mesure où elle constituera un atout pour aborder la thématique en question.

Pilotage

Ce critère est défini par les aspects suivants :

- dans le cas d'une équipe de chercheurs associant des personnels de différentes unités ou de différentes institutions, l'existence d'un chef de file unique, responsable de la facturation, de la tenue du budget et du calendrier est un facteur positif ;

- existence d'une procédure de gestion des risques dans le cas de l'absence imprévue d'un des acteurs du projet ;

- adéquation de la subvention demandée au regard des travaux prévus et des résultats attendus ;

- cohérence du budget : caractère réaliste des dépenses prévues, adéquation des moyens demandés aux actions du projet.

Valorisation des résultats

La valorisation envisagée auprès de la communauté scientifique et des acteurs publics sera également un critère d'appréciation.

4.5. Processus de sélection

Comitologie

L'évaluation des projets sera réalisée en plusieurs phases (voir point suivant).

Le secrétariat est assuré par le bureau de l'évaluation et des analyses économiques (BEAE) du Centre d'études et de prospective du MAAF.

Les projets seront soumis au Comité de sélection de l'appel à projets de recherche. Ce comité sera composé d'experts thématiques du MAAF, de ses établissements publics sous tutelle ainsi que d'experts scientifiques externes. Il aura la responsabilité de la sélection des projets, puis se réunira à la fin du premier et du second semestres de l'appel à projets de recherche pour suivre les travaux à l'occasion de séminaires collectifs et contribuer à leur valorisation.

La décision finale est prise par le Comité de programmation des études, placé sous l'autorité du directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Phases de sélection

Les projets sont sélectionnés sur la base de leur adéquation à l'appel à projets et de leur qualité scientifique.

La sélection se fera en plusieurs phases :

- Phase 1 : le BEAE préparera le travail des comités de sélection et de programmation au regard des critères évoqués dans la section précédente. Il se réserve la possibilité de solliciter des experts scientifiques externes pour ce faire.

- Phase 2 : les projets seront soumis au Comité de sélection de l'appel à projets de recherche. Celui choisira les projets à financer sur la base des critères énoncés précédemment, avec un regard spécifique sur la qualité scientifique des projets, leur adéquation avec l'appel à projets de recherche et le caractère généralisable des résultats. Le Comité de sélection se réservera la possibilité de demander aux répondants des précisions et/ou des ajustements sur la partie scientifique, et éventuellement sur la partie financière, dès lors que cela ne bouleverse pas l'économie générale du projet.

- Phase 3 : ajustement éventuel, par les équipes de recherche, des projets présélectionnés, après un dialogue entre les répondants et les membres du Comité de sélection de l'appel à projets de recherche. La phase de dialogue et d'ajustements des projets portera sur la précision de la méthodologie et des partenariats multidisciplinaires et sur les modalités financières.

- Phase 4 : à l'issue de la phase de sélection des projets, le Comité de sélection de l'appel à projets de recherche proposera au Comité de programmation des études, présidé par le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, une liste de projets sélectionnés, appuyée par un avis circonstancié relatif à l'évaluation de chaque projet déposé.

A l'issue du Comité de programmation, la liste des projets retenus et les montants de subvention alloués à chacun seront arrêtés par le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

5. Calendrier

La procédure d'appel à projets se déroulera selon le calendrier suivant :

- 6 octobre 2016 : lancement de l'appel à projets ;
- 9 décembre 2016 : date limite de dépôt des dossiers de candidature par voie électronique (7 décembre par courrier) ;
- décembre / mi-janvier 2017 : phase d'évaluation scientifique des projets ;
- fin janvier 2017 : réunion du Comité de sélection de l'appel à projets ;
- fin janvier-mi-février 2017 : phase d'ajustement avec les chefs de file des projets pré-sélectionnés ;
- mi-février 2017 : réception des projets définitifs ;
- fin février 2017 : sélection finale des projets par le Comité de programmation des études.

Tous les renseignements sur cet appel à projets de recherche peuvent être obtenus en s'adressant à l'adresse suivante : etudes.cep.sg@agriculture.gouv.fr

Annexe 1 : Contexte et thématiques

Comprendre et renforcer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières

La part de la France dans les exportations mondiales agricoles, agroalimentaires et forestières s'est dégradée, passant de 7 % en 2000 à 4,7 % en 2014. Sur la même période, l'Allemagne a vu ses parts de marché augmenter (Jean *et al.*, 2015). Des facteurs expliquant cette différence ont été identifiés, par exemple le coût de la main-d'œuvre, l'organisation des filières, la situation de ces deux pays au sein du continent européen, l'expansion des marchés visés par les filières agricoles allemandes, etc. Si ce diagnostic d'érosion de la compétitivité des filières françaises est de plus en plus partagé, les avis divergent quant aux solutions à y apporter.

La plupart des économistes s'accordent pour définir **la compétitivité comme la capacité à faire face à la concurrence et à l'affronter avec succès** (Latruffe, 2010). Ils s'accordent également sur le fait qu'il s'agit d'un concept renvoyant toujours à des réalités contingentes : le niveau de concurrence dépend en effet du marché sur lequel le produit est commercialisé, que cela soit au niveau local, régional, national, européen ou international.

Or, ce contexte économique est en constante évolution : mondialisation et multiplication des situations de concurrence internationale avec les pays émergents, approfondissement des concurrences intra-communautaires, évolution dans la structuration des chaînes de valeur (sécurisation des approvisionnements, gestion des risques, etc.), dynamiques économiques régionales différenciées, standardisation et attrait pour un nombre croissant de qualités intrinsèques des produits, prégnance croissante des enjeux environnementaux, etc. La pluralité des facteurs et la complexité des mécanismes socio-économiques expliquant l'évolution des parts de marché des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières nécessitent un cadre d'intelligibilité adapté et mérite une compréhension détaillée, en particulier dans des secteurs variés et souvent fragmentés. C'est une étape nécessaire pour rendre les instruments de politiques publiques plus efficaces.

Pour ces raisons, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) souhaite bénéficier des apports du monde académique, en lançant un appel à projets de recherche thématique sur trois axes complémentaires :

- axe 1 : définir et mesurer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières ;
- axe 2 : expliquer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières ;
- axe 3 : renforcer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières.

Ces trois thèmes s'enchaînent logiquement, allant de la délimitation de la compétitivité (1) à la compréhension de ses ressorts (2) puis à une réflexion sur des pistes d'action pour la fortifier (3).

Les projets pourront répondre à un seulement de ces axes, ou bien à deux simultanément, voire aux trois si le domaine étudié est suffisamment limité (*via* le diagnostic complet d'une filière par exemple). Les projets proposés pourront s'appuyer sur un ou des exemples choisis : production agricole, agroalimentaire ou forestière ; choix d'une filière particulière au sein d'un secteur ; choix de l'un des maillons d'une ou de plusieurs filières, etc. L'appel à projets est ouvert à une diversité de champs disciplinaires : micro et macroéconomie, sociologie, économie comportementale, gestion, finance d'entreprise, science politique, etc. Les méthodes privilégiées pourront être quantitatives (ex. économétrie) et/ou qualitatives

(ex. études de cas). La pluridisciplinarité et la capacité des recherches à avoir une portée générale sont encouragées, de même que le croisement des approches théorique et empirique. Pour satisfaire à ces différents critères, les équipes intéressées pourront se rapprocher et associer leurs compétences.

N. B. : Les projets se positionnant sur l'axe 2 devront veiller à donner des précisions sur leurs manières de définir et de délimiter la compétitivité (axe 1) et sur leurs approches théoriques et méthodologiques en la matière. Les prestataires se positionnant sur l'axe 3 devront veiller à donner des précisions sur leurs manières de définir et de délimiter la compétitivité (axe 1) et sur ce que sont d'après eux les principaux facteurs explicatifs de la compétitivité ou non-compétitivité française (axe 2).

Axe 1 : Définir et mesurer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières

La notion de compétitivité est parfois réduite aux coûts des principaux facteurs de production, capital et travail, avec l'idée que le facteur limitant de la compétitivité française est le coût du travail et que l'augmentation de la compétitivité passe forcément par la diminution de ces coûts (Gallois, 2012).

Cette approche est toutefois réductrice et lui est préférée, de façon croissante, une vision plus élargie de la compétitivité (Coutrot, 2014), notamment à travers les notions de compétitivité-coût, compétitivité-hors coût et compétitivité-prix. Pour analyser les performances des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers français sur les marchés, et rendre les instruments de politiques publiques plus efficaces, il apparaît nécessaire a) d'approfondir la réflexion sur les concepts de « compétitivité » dans ces secteurs, en considérant notamment différents points de vue et pas de temps, et b) de comparer les évolutions relatives de différentes mesures de compétitivité.

Différencier et articuler les notions de « compétitivité », « rentabilité », « productivité », « viabilité » et « adaptabilité »

Il n'existe pas de définition simple de la notion de « compétitivité », pas plus que des notions souvent associées (sinon confondues) avec cette dernière : « productivité », « rentabilité », « adaptabilité », « viabilité ». Il est néanmoins possible de préciser les limites, les différences et les points communs de ces concepts, souvent utilisés de manière interchangeable par les acteurs.

Pour simplifier, une entreprise peut augmenter sa productivité sans augmenter sa rentabilité, et même en diminuant sa compétitivité. Une exploitation céréalière peut, par exemple, accroître ses rendements annuels, après un changement de pratiques, sans pour autant augmenter son profit si le marché de la céréale en question voit ses cours chuter. De même, la capacité de cette entreprise à conserver ou étendre ses parts de marché peut être contrariée par un changement de politique dans le pays importateur, favorisant les producteurs nationaux *via* des crédits d'impôts, et impactant sa profitabilité et sa compétitivité. Une autre entreprise peut s'être spécialisée dans la production de viande de volaille et augmenter ses parts de marché à l'export, en augmentant sa compétitivité export, sans pour autant accroître sa rentabilité. Une société voisine, ayant visé un marché à haute valeur ajoutée et de produits de qualité, peut être plus profitable tout en ayant vu sa part de marché se réduire, etc.

L'idée issue des théories économiques classiques est que l'augmentation de la compétitivité sur les marchés internationaux permet une augmentation de la valeur créée sur le territoire, toutes choses égales par ailleurs. Pour autant, les exemples simples ci-dessus montrent qu'avant d'envisager comment améliorer sans distinction la compétitivité des entreprises – sur les marchés internationaux ou nationaux –, il est nécessaire de distinguer les concepts sous-jacents que sont la compétitivité-coût et la compétitivité hors-coût, en les adaptant à chaque secteur considéré. La première notion intègre des coûts des investissements (terre, matériels, animaux), les coûts de production (intrants, main-d'œuvre, énergie, eau) et d'autres coûts (logistique amont et aval, distribution, etc.). La seconde couvre des enjeux comme la différenciation des produits et le positionnement qualitatif (garantie d'origine, qualité organoleptique, sanitaire, environnementale, homogénéité et régularité de la production, etc.). Ces concepts permettent des analyses sous des angles variés, comme l'analyse des conditions de maintien de l'efficacité économique ou encore l'analyse de la répartition des marges selon les débouchés finaux visés et les systèmes de contractualisation.

Enfin, il est nécessaire de clarifier les implications réelles des compétitivités en termes de productivité, de rentabilité et de viabilité. De même, avec l'affaiblissement des systèmes d'encadrement des marchés agricoles et l'ouverture des échanges, la flexibilité et l'adaptabilité des entreprises deviennent des attributs importants.

<u>Attentes</u> : Quelle(s) définition(s) de la compétitivité et de ses composantes (telles que compétitivité coût, compétitivité hors-coût, compétitivité prix) peu(ven)t-elle(s) être proposée(s) dans les secteurs étudiés, et sur quels pas de temps ? Comment préciser l'articulation entre celles-ci et d'autres notions telles que rentabilité, productivité, viabilité et adaptabilité ? Une attention particulière devra être portée à la mesure de la compétitivité à partir des concepts identifiés.

Définir et mesurer la compétitivité en tenant compte de la réalité des relations économiques au sein des filières

Le concept de compétitivité véhicule l'idée d'une concurrence entre acteurs économiques par rapport à la vente de produits substituables. Il est donc important, mais assez complexe dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, de définir les marchés et les produits dont il est question, de caractériser la concurrence à l'œuvre sur ceux-ci et d'identifier ou développer des indicateurs propres à chacun.

Dans le cas d'un fromage, le producteur de lait peut ne pas être le fabricant du fromage et se trouver en concurrence avec d'autres producteurs de lait au niveau européen, voire mondial dans certains cas. Compte tenu des caractéristiques du produit lait, et du fait que les producteurs de lait sont rarement directement propriétaires des outils logistiques de stockage et de distribution, la taille du marché sur lequel ils se positionnent est réduite. En revanche, les acteurs de la transformation en fromage ont accès à un marché bien plus large pour commercialiser leurs fromages mais aussi pour s'approvisionner en lait : l'ensemble des producteurs de lait (échelle mondiale), les producteurs de lait issu d'une région particulière et les producteurs de lait destiné à un fromage AOC.

Ainsi, dans la filière « fromage », la question de la compétitivité ne va pas se poser de la même façon pour un éleveur laitier d'une région particulière en zone AOC, pour une fromagerie locale produisant du fromage AOC ou bien pour un grand groupe industriel laitier pouvant choisir de produire des fromages hors appellation ou sous AOC. Cet exemple simple illustre que la question de la compétitivité, pour un produit donné, est toujours délicate à cerner : par rapport à quelle concurrence faut-il la penser ? Le fait que, au sein de ce secteur, les prix de vente des fromages puissent considérablement varier montre également que la compétitivité ne peut se limiter à des comparaisons de moyennes du coût du travail entre producteurs, entre régions ou entre pays.

Au-delà d'une nécessaire clarification des concepts, une objectivation de la situation de marché pour les différents produits alimentaires ou forestiers, ainsi que des pouvoirs de marché respectifs au sein des filières s'avérerait pertinente, tout comme la formulation d'un diagnostic d'ensemble. Pour y parvenir, il manque aujourd'hui une définition d'indicateurs permettant d'apprécier les compétitivités propres à chaque filière, produit ou marché considérés (ex : degré de concentration et seuils d'efficacité économique ; poids des investissements par rapport au poids de l'innovation ; résilience face aux chocs de marchés, etc.).

De même, les définitions et les mesures existantes de la compétitivité ne permettent pas de savoir facilement comment les gains de compétitivité se répartissent entre les différentes filières de production d'un même produit (Caigné *et al*., 2015). Or, de réelles questions se posent sur la répartition de la valeur ajoutée tout au long des chaînes de production et sur les impacts potentiels de cette répartition sur la compétitivité de chaque maillon.

Attentes : Comment prendre en compte, dans la définition de la compétitivité, la réalité du fonctionnement même des marchés ? Comment prendre en considération, objectiver et mesurer la compétitivité face à l'hétérogénéité de produits imparfaitement substituables ? Quid de la structuration des entreprises et des marchés impliqués dans la genèse d'un produit de consommation finale, mobilisant un certain nombre d'étapes, de matières premières ou de produits intermédiaires ? Comment se répartit la valeur ajoutée tout au long des filières et quels en sont les impacts potentiels sur la compétitivité de chaque maillon ? Qu'en est-il des imperfections de ces marchés, au sens économique du terme (pouvoirs de marché, concentration, etc.) ? Quels indicateurs permettraient d'établir un diagnostic d'ensemble au niveau d'un marché ou d'une filière ?

Qui doit être compétitif : le pays, le secteur, la filière, la holding, l'entreprise, l'exploitation agricole, l'atelier de production ?

La succession des acteurs impliqués dans la production des produits agricoles, agroalimentaires et forestiers est souvent désignée par l'expression « organisation en filière ». Comme discuté précédemment, il est essentiel de prendre ceci en compte dans la définition de la compétitivité. Dans une vision plus stratégique de la compétitivité (Porter, 1990), une question revient souvent : celle de l'organisation qui préexiste aux choix de positionnement « marketing » du produit concerné. Les études de compétitivité considèrent souvent que la structure décisionnelle est proche ou liée à l'unité de gestion de la production. Ce cadre classique d'analyse de la compétitivité mérite d'être revisité pour l'adapter aux situations où l'entité décisionnelle diffère grandement de l'unité de production.

Dans le cas particulier de la production de fûts de chêne pour l'affinage des vins et spiritueux, l'image de marque du chêne français est très bonne à l'international. Des tonnelleries françaises installées, entre autres, aux États-Unis ou en Australie, s'approvisionnent essentiellement en chêne français certifié « CTB fût de tradition française ». La production de merrain (planche) pour la production de fûts est d'ailleurs l'une des seules branches de la production de bois en excédent commercial. Cependant, les normes de production du vin différant beaucoup à l'international, la possibilité d'utiliser des copeaux de chêne représente une alternative économique pour de nombreux producteurs de vins. Œnologues et experts s'accordent sur le lien entre les qualités organoleptiques des vins et la localisation de la forêt d'origine du bois utilisé. Les propriétaires de parcelles boisées et les exploitants forestiers français ont toutefois peu de pouvoir quant au maintien de cette image de marque. D'une part, les avancées technologiques autour de l'utilisation des copeaux de chêne (encore vus comme ayant des effets de moindre qualité sur le vin) ou la valorisation particulière du terroir du bois qu'ils produisent ne sont pas exclusivement dans leurs mains. Les organisations para-professionnelles de la filière bois, de la tonnellerie et du

vin influent sur les règles de normalisation ou d'indication d'origine en France. D'autre part, dans le cas particulier de la production du bois pour la tonnellerie, les merrains sont produits à partir d'arbres de plus de 50 ans. L'exploitant forestier peut éventuellement faire le choix d'anticiper ou de retarder une coupe, mais les plantations d'espèces correspondant aux besoins actuels des consommateurs ne donneront leurs fruits qu'à très long terme, quand le marché aura certainement changé. Au-delà de cet exemple, la temporalité apparaît comme un élément indispensable à considérer dans l'analyse de la compétitivité.

Sur un autre plan, une proportion importante d'exploitations bénéficient de revenus non directement liés à l'activité de production agricole : revenus associés à une autre activité de production de services (y compris services environnementaux valorisés économiquement), revenus liés à l'activité du conjoint, etc. Dans des configurations de ce type, une entreprise peut maintenir un produit sur un marché, sans que l'unité de production de ce produit soit compétitive, mais en bénéficiant de revenus d'autres produits ou d'autres activités.

Enfin, la question de l'échelle à considérer se pose au niveau des pouvoirs publics. La compétitivité d'un secteur peut se faire au détriment d'un autre. Il est donc nécessaire de savoir si la compétitivité doit se penser au niveau de l'atelier de production, de l'exploitation agricole, des groupements agricoles, de la filière, du secteur, de la région ou encore du pays.

***Attentes** : Comment prendre en compte la différence entre l'unité de production et l'unité de décision stratégique dans la définition et la mesure de la compétitivité ? Comment définir et mesurer la compétitivité d'une entreprise ou d'un ensemble d'entreprises commercialisant ou valorisant des produits et des services variés ? Comment considérer la compétitivité d'une exploitation ou d'une entreprise dont la stratégie repose sur la diversification de son activité et de ses revenus ? Une réflexion approfondie sur les échelles pertinentes de temps et de périmètre (atelier, entreprise/exploitation, filière, secteur, territoire, pays, etc.), dans la définition de la compétitivité et l'identification d'indicateurs adéquats seraient particulièrement intéressantes,* **a fortiori** *si elles sont basées sur des analyses concrètes et des mises en perspective avec les constats qui peuvent être effectués pour d'autres secteurs.*

Axe 2 : Expliquer les facteurs impactant les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières

Dans le prolongement de l'axe 1, il est nécessaire d'identifier l'ensemble des paramètres qui influent, et à quel degré, sur les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières françaises. Un intérêt particulier réside dans la connaissance des facteurs de la compétitivité, et tout spécialement ceux en lien avec les instruments de politiques publiques.

Facteurs humains et organisationnels

L'impact des facteurs humains et organisationnels, par exemple l'organisation des systèmes de décision, doit être pris en compte (Lascoumes, 2011). L'importance des niveaux de formations initiale et continue est un facteur humain qui peut également s'avérer structurant. L'inscription ou non des décideurs dans des réseaux professionnels, la présence de leaders ou d'innovateurs locaux, sont autant de facteurs impactant la compétitivité d'une entreprise, d'un secteur ou d'un territoire.

Certains systèmes agricoles, agroalimentaires et forestiers sont particulièrement fragmentés au niveau de la production, tandis que d'autres témoignent de phénomènes croissants de

concentration. Il serait utile d'objectiver le rôle potentiel de la structuration de la filière (intégration verticale, concentration, etc.), sur les compétitivités, à partir de cas concrets. Les indicateurs développés dans l'axe 1 peuvent aussi permettre d'analyser comment les modèles industriels actuels structurent les courbes de coûts des principaux produits et les positions concurrentielles observées. Le rôle des aspects logistiques serait également un angle d'analyse intéressant à explorer.

D'autre part, de nombreuses organisations para-publiques et professionnelles influent directement sur le contexte réglementaire et sur les choix spécifiques des entreprises. Il est attendu que le rôle de ces acteurs soit mieux compris. Pour ce faire, il sera nécessaire de prendre en compte les représentations existantes de la compétitivité et l'impact des services proposés par ces structures (Hervieu *et al*., 2010). En dépit du rôle crucial des organisations professionnelles agricoles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques agricoles, elles ne sont plus – comme dans les années 1960 – un lieu central d'influence des débats publics (Muller, 2007).

Il est nécessaire de bien comprendre comment les concepts de compétitivité, productivité, rentabilité et viabilité sont construits et véhiculés dans les filières agricoles, agroalimentaires et forestières, et comment le système d'acteurs français et ses modes de régulation, notamment publiques ou para-publiques, impactent les entreprises concernées (Saurruger et Grossman, 2012 ; Brunier, 2013 ; Fouilleux et Loconto, 2016). A cet égard, il serait utile de questionner l'approche française des « filières » : cette logique actuelle, partagée tant par des pouvoirs publics que par des structures parapubliques, est-elle efficace ou présente-t-elle certaines limites, en particulier face à l'ouverture croissante des marchés et à la concurrence internationale ?

<u>Attentes</u> : À quel point les facteurs humains et organisationnels conditionnent-ils les compétitivités agricole, agroalimentaire et forestière ? Un intérêt particulier sera porté à la compréhension, tant théorique qu'empirique, de ces facteurs, à leur importance relative et aux freins qu'ils peuvent ou non engendrer.

Facteurs institutionnels et réglementaires

De nombreux instruments de politiques publiques sont voulus, et perçus, comme influençant la compétitivité d'un secteur et la compétitivité des entreprises, que cela soit les politiques commerciales, de concurrence, fiscales et sociales, ou encore les mesures de soutiens directs. Les politiques de recherche et développement, et de soutien à l'innovation, sont souvent évoquées dans ce périmètre. L'importance relative de ces différents facteurs, leurs éventuelles complémentarités, redondances ou contradictions, la variété de leurs impacts sur les différents maillons des filières, les mécanismes par lesquels ils modèlent la compétitivité à chaque niveau constituent un sujet crucial.

Pour Latruffe (2010) par exemple, l'intervention des pouvoirs publics nécessite un traitement spécifique des indicateurs classiques de mesure de la compétitivité des entreprises. D'autres auteurs ont tenté de quantifier le rôle de l'environnement macro-économique et des facteurs dits « institutionnels » sur la compétitivité agricole (Diaz-Bonilla *et al*., 2014). Une partie de ces travaux se concentre sur l'influence des règles d'échanges (imports et exports, barrières tarifaires et non tarifaires), sur l'évolution des indicateurs de compétitivité. D'autres recherches, notamment celles menées par l'OCDE dans le cadre de ses estimations des taux d'aides publiques, questionnent l'efficacité des différents types d'interventions : subventions, aides couplées, aides découplées, aides conditionnelles, aides à l'investissement, déductions fiscales, crédits d'impôts, allégements de charges, réductions des taux d'intérêt, etc. Les normes, tant publiques que privées, jouent un rôle de plus en plus stratégique dans le paysage de la compétitivité d'aujourd'hui, et certainement de demain (Revel, 2013).

En revanche, certains défauts de compétitivité peuvent trouver leurs sources dans des imperfections de marchés nécessitant une intervention publique : situation de rentes liées à une concurrence déficiente ; difficulté d'accès des entreprises aux financements des investissements ou de leur recherche et développement ; barrières à l'entrée ou à l'innovation ; instabilité des marchés et volatilité créant des chocs irréversibles pour les trajectoires de développement. Il serait particulièrement utile de clarifier comment ces facteurs peuvent conditionner la compétitivité et comment modifier leurs trajectoires (en favorisant les infrastructures logistiques, le développement de la recherche, de filières de formation, etc.).

Il est nécessaire d'affiner ce type d'analyse en se focalisant d'une part sur les réglementations, les normes publiques et les normes privées, et d'autre part sur les subventions ou transferts et investissements publics, au niveau de secteurs de production précis ou à des échelles géographiques plus fines. Une attention particulière devrait être portée au droit de la concurrence appliqué aux différents niveaux de marchés étudiés.

***Attentes** : Parmi les facteurs institutionnels et réglementaires, quels sont ceux qui influent le plus significativement sur les compétitivités et selon quelles modalités ? Peut-on identifier des complémentarités, redondances, voire contradictions entre les différentes modalités d'intervention ? Peut-on comparer l'efficacité des différents facteurs pris en compte par les interventions publiques et caractériser une méthodologie pour évaluer l'efficacité des différents instruments ? En particulier, peut-on identifier des phénomènes de captation des aides publiques qui favoriseraient la compétitivité de certains acteurs plutôt que d'autres ?*

Facteurs territoriaux

Les règles et normes nationales ont une influence importante sur la compétitivité-prix des entreprises. Les éléments de contexte socio-économiques conditionnant la compétitivité, discutés précédemment, varient cependant beaucoup d'un territoire à l'autre, que cela soit en termes d'infrastructures ou d'accès aux services (Mouhoud, 2010) et à certains marchés. Pour analyser dans le détail la variabilité territoriale des facteurs de compétitivité agricole, agroalimentaire et forestière (telle que définie dans l'axe 1), il est pertinent de développer une approche prenant en compte les spécificités territoriales.

Certains facteurs de compétitivité hors-prix, notamment, s'analysent plus efficacement à l'échelle des territoires. Des démarches en lien direct avec l'échelon territorial, comme les Indications Géographiques Protégées (IGP) ou les pôles de compétitivité, peuvent influencer les stratégies commerciales des entreprises. Des éléments socio-historiques structurent également les dynamiques économiques locales, comme par exemple les dispositifs de production ou de commercialisation collectives.

Le territoire joue et jouera à l'avenir un rôle structurant dans la stimulation des compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières. Il serait particulièrement intéressant d'analyser le rôle de ce « capital territoire » au regard d'autres leviers de compétitivité comme l'insertion dans les chaînes de valeur mondiales (OCDE, OMC et Banque mondiale, 2014) ou la construction d'une garantie de traçabilité, de qualité sanitaire ou de performance environnementale.

***Attentes** : Sur un territoire donné, quelles sont les variables territoriales objectives pouvant être prises en compte et quelle est l'influence de ces variables territoriales sur la compétitivité ? Quelle méthodologie permettrait de comparer le poids de ces variables à d'autres facteurs de compétitivité, et de mieux évaluer l'importance de ce paramètre ?*

Facteurs environnementaux

Certains facteurs pédoclimatiques (par exemple zones de piémont ou de montagne), peuvent s'apparenter à des freins à la compétitivité des exploitations qui s'y trouvent. Pour autant, de nombreux acteurs ont su faire de ces conditions difficiles une ressource, notamment en misant sur la compatitivité hors coût et en mettant en valeur un terroir moins productif.

Plusieurs acteurs de filières (agriculteurs, coopératives, industries agroalimentaires, grande distribution, etc.), ont également choisi de valoriser des approches et pratiques limitant le recours à certaines intrants, augmentant l'autonomie ou s'appuyant sur les régulations écologiques. L'agriculture biologique en est un très bon exemple : ses parts de marché augmentent alors que sa productivité (par ha, par UGB, par UTA) est moindre. Diverses démarches permettent en effet aux acteurs qui les portent soit de réduire leurs coûts, soit de mieux valoriser leurs productions (voire de s'extraire du champ concurrentiel préexistant), soit de valoriser par ailleurs les services rendus.

Attentes : Comment et dans quelles conditions les démarches performantes d'un point de vue environnemental peuvent-elles servir la compétitivité économique des exploitations et des filières ? Inversement, comment s'assurer que la recherche de compétitivité économique se traduise bien par une performance environnementale préservée, voire améliorée ?

Axe 3 : Renforcer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières

Les travaux réalisés dans le cadre des deux premiers axes permettront de mieux comprendre et mesurer les variables et les paramètres influençant les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières françaises. Ils permettront également de mieux comprendre à quelles conditions compétitivité rime avec productivité, profitabilité, adaptabilité, création de richesse et d'emploi, etc. L'axe 3 porte sur les leviers publics, internationaux, nationaux, régionaux et territoriaux à même de renforcer la compétitivité dans ces conditions.

Divers instruments d'intervention publique existent en faveur de la compétitivité : subventions, aides couplées, aides découplées, aides conditionnelles, aides à l'investissement, déductions fiscales, crédits d'impôts, allégements de charges, réductions des taux d'intérêt, régulation des relations économiques, politiques commerciales, réglementations sanitaires et environnementales, etc.

Pour chacun de ces instruments, il est nécessaire de comprendre les cadres normatifs, juridiques, institutionnels et budgétaires sous-jacents à une modification des politiques publiques visées. Au-delà, une analyse précise de certains de ces dispositifs, dans un contexte donné et concret, avec des recommandations d'évolution pour les principaux acteurs (décideurs publics régionaux, nationaux ou européens ; parties prenantes et en particulier les entreprises), est souhaitée dans les réponses de cet appel à projets, en veillant à prendre en considération des interactions amont-aval et des défis environnementaux. En effet, la pertinence de recommandations précises reposera sur la prise en compte conjointe des compétitivités aux différents maillons des filières considérées, ainsi que de leurs externalités environnementales.

Agir à l'international : d'autres leviers pour soutenir la compétitivité française

Les accords multilatéraux orchestrés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier les accords de Marrakech (1994), ont fourni un cadre aux échanges commerciaux de produits agricoles et agroalimentaires.

Concernant les échanges de produits forestiers, les discussions sur les mesures pour prévenir le changement climatique et sur l'usage des énergies renouvelables changent progressivement la donne (Fischer, 2016). Ceci pourrait à l'avenir être également le cas pour les produits alimentaires.

La multiplication plus récente des accords bilatéraux et l'importance croissante des mesures non tarifaires contribuent à une redistribution des leviers de politiques commerciales.

De même, la mondialisation, la digitalisation de l'information et la demande croissante de transparence ont fait naître de nouveaux outils d'influence des comportements des consommateurs, par-delà les frontières.

De plus en plus de pouvoirs publics nationaux (ex. Canada, Nouvelle-Zélande) ou locaux (ex. Champagne, État de Tasmanie), ou de groupes privés, s'impliquent dans le soutien de l'image de leurs produits à l'international, en mettant en avant des caractéristiques intéressant les consommateurs (sain, préservant l'environnement, protégeant le bien-être animal, etc.), sans pour autant disposer de normes ou de dispositifs réglementaires garantissant la mise en œuvre de ces pratiques (Rousset *et al.*, 2015). L'impact de ces stratégies est mal connu.

***Attentes** : Dans un contexte et des filières donnés, quelles sont les améliorations à apporter aux actions publiques impactant la compétitivité internationale agricole, agroalimentaire et forestière ? Des analyses sur les échelles de temps et la temporalité de tels changements seraient particulièrement pertinentes, de même que des exercices de parangonnage avec les concurrents internationaux des acteurs français.*

Agir en France et en Europe : concours publics et compétitivité

Pour gagner en compétitivité, les dirigeants des entreprises – outre l'optimisation des coûts – privilégient le ciblage d'un marché adapté ou la différenciation du produit sur ce marché, par rapport aux autres produits. Les formes d'organisations verticales et horizontales d'une filière de production, ainsi que les imperfections de marchés (telles qu'évoquées dans l'axe 2), peuvent modifier la capacité à générer des gains de compétitivité, en sachant qu'une augmentation de compétitivité n'engendre pas nécessairement une augmentation de profitabilité pour l'ensemble des acteurs.

Pour évaluer au mieux les effets des actions publiques visant la compétitivité, il est attendu que les chercheurs adoptent une approche systémique. Par exemple, il est possible que des travaux préalables aient déjà montré qu'une approche uniquement par filière de la compétitivité amplifie les différences de profitabilité entre différents types d'acteurs d'une même filière. Ou encore, une politique qui viserait uniquement la diminution des coûts de production par une restructuration et un agrandissement des exploitations pourrait s'avérer difficile à mettre en œuvre en région de montagne ou en zone péri-urbaine. De façon générale, si des effets positifs sur l'emploi et la productivité d'une politique donnée sont démontrés, que cela soit théoriquement ou sur la base de cas existants, il est important d'envisager la faisabilité et les critères de transposabilité de ces mesures. L'efficacité de celles-ci est également susceptible d'être fortement conditionnée par les caractéristiques des marchés considérés (concentration, pouvoirs de marchés, difficultés d'investissement,

barrières à l'entrée, etc.), et par la compétitivité initiale, telles que mesurées par les indicateurs développés dans l'axe 1.

Enfin, les enjeux de compétitivité à long terme peuvent également différer de ceux de court terme, et ce pas de temps peut varier en fonction des marchés ciblés. Est liée à cette question de la temporalité de la compétitivité celle de la stratégie globale des entreprises, des filières ou encore des territoires (par exemple, choisir de renforcer sa présence sur le marché national, ou au contraire, de développer les exports).

Attentes : A l'aide d'études de cas (par secteur, filière de production ou couple filière-pays) et éventuellement de comparaisons internationales, quelles seraient les améliorations à apporter aux actions publiques européennes et nationales impactant la compétitivité ? Quelles seraient les échelles de temps réalistes et les plus efficientes pour que ces changements prennent effet avec une efficacité de long terme ?

Cohérence des politiques publiques nationales et territoriales et objectifs multiples

Les politiques publiques visant à renforcer les compétitivités agricoles, agroalimentaires et forestières s'insèrent dans un ensemble d'outils visant des objectifs multiples dont la cohérence doit être maintenue. Ainsi, l'appui au renforcement de la compétitivité est susceptible d'interagir avec d'autres approches nationales à long terme cherchant à améliorer la contribution de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire aux grands équilibres macro-économiques (tels que l'articulation entre production et consommation nationales ou l'équilibre de la balance des paiements), à l'aménagement du territoire et à la préservation des ressources et de l'environnement.

De surcroît, comme cela a été évoqué dans le cadrage de l'axe 2, les politiques publiques locales (communales, territoriales, régionales) impactent les compétitivités agricole, agroalimentaire et forestière. L'articulation entre politiques locales, régionales, nationales et supranationales est donc à analyser afin de mener à des recommandations réalistes et pertinentes. Les recherches examinant comment adapter les méthodes d'évaluation des politiques publiques, pour prendre en compte l'enchevêtrement des objectifs, offrent des pistes méthodologiques intéressantes (Berriet-Solliec *et al*., 2014). Comprendre comment les initiatives publiques et privées de différentes régions s'articulent pour augmenter la compétitivité nationale est prioritaire (Touzard *et al.*, 2015).

Une approche complémentaire, qui pourrait être riche d'enseignements, serait l'élaboration de scénarios prospectifs confrontant les évolutions réglementaires envisageables dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers, et leurs impacts potentiels sur les compétitivités de ceux-ci. Pourraient ainsi être considérés des outils comme les aides couplées, les soutiens de revenus et les mesures répondant à la prise en compte d'externalités (préservation des capitaux naturels, soutiens à des territoires spécifiques, préservation du climat et de la biodiversité, performance sanitaire, etc.).

Attentes : Comment articuler les actions publiques européennes, nationales et locales pour renforcer les compétitivités agricole, agroalimentaire et forestière, tout en respectant les autres objectifs des politiques publiques (performance environnementale, équilibres visés par le développement territorial et rural, etc.) ? Quelles évolutions des outils de politiques publiques seraient les plus favorables à quelle(s) forme(s) de compétitivité ?

Bibliographie

Amecrout A. d', Houllier F., Lemas P.R., Sève J.C., 2016, *Plan recherche et innovation 2025. Filière forêt-bois*, AllEnvi, INRA, CNPF, FCBA, Caisse des Dépôts.

Barthod C., Delduc P., 1999, « La compétitivité de la filière forêt-bois française », *Annales de géographie*, n° 609-610.

Berriet-Solliec M., Piguet V., Weber-Haddad V, 2014, « Evaluer les politiques territoriales : enjeux méthodologiques »,dans : Jeanneaux, P., Perrier-Cornet, P., *Repenser l'économie rurale* (p. 213-223), Editions Quae, Versailles.

Bournigal J.-M., Houllier F., Lecouvrey P., Pringuet P., 2015, *Agriculture Innovation 2025. 30 projets pour une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement,* ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Brunier S., 2013, « Le rôle des chambres d'agriculture dans l'institutionnalisation du conseil », *Pour*, n°219.

Butault J.P., Lemarié S., Musolesi, A., Huard F., Simioni M., Schmitt B., 2015, *Impact de la recherche agronomique sur la productivité agricole française*, INRA Sciences Sociales, n°1.

Caigné C., Latouche K., Turolla S., 2015, *Performances à l'export et lien vertical : analyse des données des entreprises françaises*, Working Paper SMART – LERECO, N° 15-07, INRA.

CIAA (confédération des industries agroalimentaires de l'UE), 2009, *The competitiveness of the EU food and drink industry. Facts and figures 2009*.

CAE (Conseil d'analyse économique), 2015, « A la recherche des parts de marché perdues », *Les notes du conseil d'analyse économique*, n°23. URL : http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note023v3.pdf

Coutrot T., 2014, *La compétitivité, une idée morte*, La Vie des Idées, 30 septembre 2014, ISSN : 2105-3030. URL : http://www.laviedesidees.fr/La-competitivite-est-une-idee.html.

Diaz-Bonilla E., Orden D., Kwieciński A., 2014, *Enabling environment for agricultural growth and competitiveness. Evaluation, indicators and indices*, OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers No. 67, OECD Publishing, Paris.

Fischer C., 2016, *Strategic subsidies for green goods,* discussion paper, RFF DP 16-12.

Fouilleux E., Loconto A., 2016, « Voluntary standards, certification, and accreditation in the global organic agriculture field: a tripartite model of techno-politics », *Agriculture and Human Values*.

Gallois L., 2012, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française,* La Documentation française, Paris.

Hervieu B., Mayer N., Muller P., Purseigle F., Rémy J., 2010, *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, Presses de Sciences Po, Paris.

Jean S., Bureau J.-C., Fontagné L., 2015, *L'agriculture française à l'heure des choix,* Note du Conseil d'Analyse Économique, n°27.

Latruffe L ., 2010, *Compétitivité, productivité et efficacité dans les secteurs agricole et agroalimentaire*, Editions OCDE, Paris.

Lascoumes P., 2011, *L'action publique au prisme de ses instruments*, Presses de Sciences Po, Paris.

Mouhoud E.M,. 2010, *Economie des services et développement des territoires*, DATAR, Collection Travaux, La Documentation française, Paris.

Muller P., 2007, “Peut-on (encore) penser le global à partir du rural ? Réflexions d’un politiste”*, Economie rurale*, n°300.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2011, *Fostering productivity and competitiveness in agriculture,* OECD publishing, Paris.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), OMC (Organisation mondiale du commerce), Banque mondiale, 2014, *Global value chains: Challenges, opportunities, and implications for policy*, http://www.oecd.org/tad/gvc_report_g20_july_2014.pdf.

Porter M., 1990, *The competitive advantage of nations,* The Free Press, New York.

Revel, C., 2013, *Développer une influence normative internationale stratégique pour la France*, ministère du Commerce extérieur, Paris.

Ricardo D., 1817, *On the principles of political economy and taxation.*

Rousset S., Deconinck K., Hyunchul J., von Lampe M., 2015, *Voluntary environmental and organic standards in agriculture: Policy implications*, OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, n° 86, OECD Publishing, Paris.

Saurruger S., Grossman E., 2012, *Les groupes d'intérêt : action collective et stratégies de représentation*, Armand Colin, Paris.

Touzard J.M., Belletti G., Marescotti A., 2015, *Geographical indications, public goods, and sustainable development: the roles of actors' strategies and public policies,* World Development.

Annexe 2 : Présentation synthétique du projet de recherche

Titre du projet :

Axe(s) dans le(s)quel(s) s'inscrit le projet :

Résumé succinct du projet (300 mots max)

Mots clés (5 max)

Institution et désignation du chef de file :

Durée du projet :

Coût total du projet :

Montant total de la subvention demandée :

Annexe 3 : Présentation détaillée du projet de recherche

(Le présent document devra compter 10 pages au maximum)

Titre du projet :

Objectifs poursuivis :

Enjeux et intérêt scientifique :

Insertion dans la stratégie et/ou le programme de travail de l'institution proposant le projet :

Description détaillée des opérations à mettre en œuvre dans le cadre du projet, en précisant pour chacune d'elle :

- le contenu
- la méthodologie
- les indicateurs de suivi et d'évaluation
- le responsable scientifique

Résultats attendus :

Livrables prévus (au minimum un rapport intermédiaire et un rapport final) :

Valorisations et communications envisagées :

Modalités de pilotage, de suivi du projet et, le cas échéant, de coordination des partenaires du projet :

Insertion du projet dans d'autres programmes de recherche : préciser le cadre, les éventuels autres volets et l'articulation, l'intérêt et la complémentarité du projet présenté au regard de ces autres actions)

Bibliographie :

Annexe 4 : Présentation de l’équipe de recherche

Titre du projet :

Présentation des équipes/chercheurs mobilisés dans le projet, par organisme et par opération du projet :

Préciser pour chacun l'apport dans le projet.

Pour le chef de file du projet (signataire de la convention avec le ministère), indiquer :

- structure de rattachement
- adresse
- forme juridique de la structure
- numéro SIRET
- code APE
- nom et coordonnées (téléphone et courriel) du responsable scientifique (joindre le CV)
- nom et coordonnées (téléphone et courriel) du responsable administratif
- nom et coordonnées (téléphone et courriel du responsable financier s'il est distinct de l'administratif).

Pour les autres partenaires du projet, préciser :

- structure de rattachement
- adresse
- nom du responsable scientifique (joindre le CV)

Composition de l'équipe du projet (*nom du projet)*

	Nom Prénom	Structure de rattachement	Nom de l'unité de recherche	Discipline	Adresse complète	Email	Téléphone
Responsable scientifique (chef de file)*							
Chercheur associé*							
Chercheur associé*							
Chercheur associé*							
Chercheur associé*							

*Joindre un CV par chercheur impliqué, incluant une liste des publications récentes en lien avec la thématique

Annexe 5 : Calendrier de réalisation du projet recherche

Titre du projet :

Echéancier des opérations : faire apparaître clairement :

- l'enchaînement des tâches

- la remise des livrables

Par exemple :

Mois / Activité	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	...
Opération 1				x	x								
Opération 2					x	x	x						
…..													

Annexe 6 : Coût et financement du projet de recherche

Titre du projet :

Coût complet prévisionnel du projet :

Ce coût doit être décomposé selon le tableau suivant (rempli tel que ou reproduit sur document libre) :

Coût prévisionnel du projet

	Porteur du projet	Partenaire 1	Partenaire 2	...	Total
1. Frais de personnel					
1.1. Personnel permanent *Par catégorie préciser*					
- nb de personnes					
- temps de travail total sur le projet (en j/homme)					
- coût total					
Total frais personnel permanent					(1)
1.2 – Personnel non permanent *Par catégorie préciser*					
- nb de personnes					
- temps de travail total sur le projet (en j/homme)					
- coût total					
Total frais personnel non permanent					(2)
Sous-total coût de personnel					(3) = (1) + (2)
2 – Frais de mission					

	Porteur du projet	Partenaire 1	Partenaire 2	...	Total
Par mission, préciser					
- Intitulé					
- nb personnes concernées					
- frais de déplacement					
- frais d'hébergement					
Sous-total frais de mission					(4)
3 – Frais de fonctionnement					
Documentation					
Accès à des données Secrétariat					
Sous-total frais de fonctionnement *(limités à 50 % du coût total de la recherche)*					(5)
TOTAL Coût du projet					(6)=(3)+(4)+(5)

Montant de la subvention demandée :

Le financement du projet doit être décomposé selon le tableau suivant, faisant apparaître la subvention demandée (rempli tel que ou reproduit sur document libre) :

	Apport du porteur du projet	Apport du partenaire 1	Approt du partenaire 2	Subvention demandée	Total
1. Frais de personnel					
1.1. Personnel permanent					
1.2 – Personnel non permanent					
Sous-total coût de personnel					
2 – Frais de mission					
Sous-total frais de mission					
3 – Frais de fonctionnement					
Sous-total frais de fonctionnement					
TOTAL Coût du projet					